L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 75 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 3 FÉVRIER 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE

A VENDRE—Bonne occasion (bargain)—Un splendide piano droit oblique de Pleyel, 7 octaves, garanti en parfait état, aussi bon qu'un piano neuf. S'adresser à Basile Barès, 84 rue Royale. 29 jan—2 sem

A VENDRE—Un cabs faisant de bonnes affaires et bien situé. S'adresser 261 Poydras, coin Basin. 26 jan—27

A VENDRE ou à louer—Une des meilleures localités de cette ville, maison couverte en ardoises avec 4 grandes chambres, cabinet, cuisine, grande cour, puits, puits salubre pour cochons et écurie pouvant contenir 35 têtes d'animaux. La dite résidence se trouve sur 5 grands terrains. S'adresser au No 171 rue Gravier. 11 janv—1m

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Rush Dowlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 19,687—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie J. Rousin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit exécuteur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 fév—3.8.12

Succession de Mme Thérèse Starr, (née Lauer.)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,018—Division D. Attendu que Gustave Lauer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Thérèse Starr, née Lauer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 fév—2.6.11

Succession de Mary Alice Moran, femme de Frédéric Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,744.—Division E.—Attendu que Frédéric Lopez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Alice Moran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
2 fév—2.6.11

Succession de Mary Alice Moran, femme de Frédéric Bertrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,971—Division A. —Attendu que Frédéric Bertrand, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Marie Alice Moran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 jan—26.30—4 fév

Succession de Vve J. B. Wiltz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,938—Division A. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Victor G. Bernard, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28jany—28—fév 1.6

Succession de Eugénie Benedite, femme de Frédéric Bertrand.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,971—Division A. —Attendu que Frédéric Bertrand, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Eugénie Benedite, sa femme, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 jan 26.30—4 fév

Succession de William Henry Wood

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,981—Division E. —Attendu que Mme Vve William Henry Wood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Col. William Henry Wood, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
28 jan—25.29—fév 3

Succession de Marie Tournier, Veuve Brunet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,366—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Marie J. Rousin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et le dit exécuteur déchargé.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
3 fév—3.8.12

Succession de Mme Thérèse Starr, (née Lauer.)

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 20,018—Division D. Attendu que Gustave Lauer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dans la succession de feu Mme Thérèse Starr, née Lauer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 jan—28.30—4 fév

Succession de Mary Alice Moran, femme de Frédéric Lopez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,744.—Division E.—Attendu que Frédéric Lopez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Alice Moran, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
26 jan—28.30—4 fév

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans. Otto F. Zriede vs. ses créanciers—No 19,969 Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Otto F. Zriede soit convoquée et tenue par devant H. C. Stockton, notaires en cette ville, le MERCREDI, 23e jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et prendre une détermination sur l'application du dit pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
W. J. MCDONNELL, Deputé Greffier.
28 jan—31 an 30 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Aussit vs. ses créanciers—No 20,069 — Division — —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Aussit soit et est par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Wm. Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 fév—3f en 30j

Reinhardt Wirth vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,849—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de Reinhardt Wirth et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles L. Wirth, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
30 janv—30—fév 4.8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Aussit vs. ses créanciers—No 20,069 — Division — —Ordre de Cour—Qu'une cession des propriétés du pétitionnaire Abraham Aussit soit et est par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire public en cette ville, LUNDI, le 7ème jour de mars 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Wm. Rogers, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1 février 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
2 fév—3f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Otto F. Zriede vs. ses créanciers—No 19,969 Division E—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers demandée dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi pardevant Félix H. Boullisy notaire, le Samedi 26me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération la pétition du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme:
W. J. MCDONNELL, Deputé Greffier.
28 jan—31 an 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Division A, No 19,988—G. Newman vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de pétitionnaire Gabriel Newman soit convoquée et tenue pardevant Charles G. Andry, notaire en cette ville, le MARDI, 22me jour de février 1887, à 11 heures A. M., pour prendre en considération et délibérer sur l'application du pétitionnaire pour un répit, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que F. J. Prager, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
14 janv—3f en 30 jrs

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nile-Orléans.

No. 3 rue Carondelet.

CONFORMÉMENT aux exigences de sa charte, la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans publie l'exposé suivant de ses affaires du 1er janvier au 31 décembre 1886:

Primes d'incendie	$277,197 19	
Primes maritimes	19,946 53	
Primes de rivières	10,946 17	
		$307,989 89
Primes acquises de 1885		71,482 96
Total des primes		$379,472 85
A déduire—		
Primes non acquises de 1886	$75,785 79	
Primes remboursées	80,984 78	
Réassurances	7,927 61	
		$164,498 17
Primes acquises nettes		$214,974 68
A ajouter—		
Intérêts, loyers, sauvetage		24,190 47
Revenu net		$239,165 15
A déduire—		
Pertes sur les incendies de 1886	$48,374 83	
Pertes sur les incendies de 1886	142,973 39	
		$191,248 22
Pertes sur les mers en 1885	382 45	
Pertes sur les mers en 1886	17,959 76	18,342 21
Pertes sur les rivières en 1885	5,706 11	
Pertes sur les rivières en 1886	906 85	6,612 96
Pertes payées		$216,203 39
Commissions		16,191 38
Taxes d'Etat, de ville et licenses		5,892 24
Dons charitables		848 10
Dépenses imposées par la loi, honoraires d'avocat		1,069 80
Board of Underwriters corps de Babcock et de Sauvetage		4,405 07
Dépenses générales et salaires		38,798 64
Dividende du 1 juillet 1886	$12,500 00	
Profits et pertes	25,905 41	
		$38,405 41
		$321,905 03
Excédant pertes et dépenses en sus des revenus		$82,739 88
Pertes ajoutées		32,941 20
		$115,681 08
La Compagnie a l'actif suivant, valeur sur le marché le 31 décembre 1886:		
Comptant en banque		26,406 05
Bons des Etats-Unis 4 pour cent		
Bons de première hypothèque du Levee Steam Cotton Press, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans, de la compagnie de chemin de fer de la ville de la Nouvelle-Orléans, la compagnie du pont pierre de St-Bernard, du bataillon d'artillerie de Washington, des bons de ville consolidés et des bons à prime		233,985 00
Actions du N. O. City R. R. Co., de la Banque Nationale de l'Etat, du Valletty Dry Dock Co., du N. L. Jockey Club, de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans, de l'association du cimetière de la Métairie		30,560 00
Billets de première hypothèque, prêts sur demande garantis par des sécurités et billets à recevoir pour primes		85,971 75
Immeubles divers et meubles de bureau		70,774 50
Primes en cours de collection		35,375 86
Dû par des compagnies d'assurances		2,905 64
Comptes en la possession d'agents de compagnies en Europe		497 52
Mandats d'Etat et de ville		1,314 75
Intérêts sur des billets hypothécaires en crédit du "suspense account" un jugement en faveur de la compagnie	$4,940 00	3,908 25
Divers débiteurs	469 32	
		$5,409 32
		$497,109 74

L'exposé qui précède est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.
[Signé] J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Fait et signé pardevant moi, le 14me jour de janvier 1887.
[Signé] JAS FAHEY Notaire.

DIRECTEURS.

THEO BRIERRE, JOHN W. HINCKS,
EDW. J. BOLEY, P. POUTZ,
GUST. PITOT, G. T. BUGAZON,
A. SCHREIBER, D. FATJO,
C. E. SCHMIDT, H. GALLY
J. TUYES. W. C. CLAIBORNE, Jr.

COMPAGNIE D'ASSURANCES FACTORS' AND TRADERS'.

NOUVELLE ORLEANS, 14 janvier 1887.

Les Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

PRIMES.		
Sur risques d'incendie	$175,475 85	
Sur risques de rivières	27,927 25	
Sur risques de mer	4,855 54	
		$208 258 64
A ajouter primes non terminées de 1886		$120,701 00
		$328,962 64
A déduire—		
Primes non terminées de 1885	$125,511 00	
Cancellations	2,709 41	
Réassurances	20,841 87	
Commissions et réfaction	58,709 81	
		$254,382 14
		$271,579 50
A ajouter:		
Intérêt et escompte	$12,172 96	
Reçu pour sauvetage	4,171 71	
Gain sur les valeurs du marché actif	7,022 00	
Intérêt reçu et sauvetage du	4,415 46	
		58,083 13
Revenu net		$332,662 63
A déduire pertes payées		
Incendie $188,850 01		
Rivières 12,934 86		
Mer 2,691 90		
Total		$204,476 77
Dépenses générales et dépensées du Board of Underwriters sa Bureau, Imprimés, fournitures de bureau et annonces	63,220 81	
Taxes d'Etat et de ville	11,069 20	
		$278,766 78
		$53,895 85
Intérêt dividende de quatre pour cent en juillet 1886		28,000 00
Balance		$25,895 85
Montant du, portes non réglées et non payées		28,687 71
La compagnie possède l'actif suivant:		
ACTIF.		
Argent comptant	$23,894 18	
Argent déposé en Trust sur de l'Etat du Mississippi	25,000 00	
Billets à ordre, billets avec garantie collatérales, valant	152,926 00	
Billets à ordre, billets hypothécaires, valant	50,731 95	
Billets à ordre, billets à primes, valant	14,841 45	
Bons des Etats-Unis, valeur du marché	82,000 00	
Actions de la Compagnie du Gaz et autres actions, valeur du marché	45,150 00	
Bons de la ville de la Nile-Orléans et du Cotton Exchange, valeur du marché	357,012 00	
Propriétés foncières, évaluées à	121,250 00	
Comptes en cours de collection et balance dûe par agents	63,993 62	
Intérêts accrus sur actions et prêts	3,415 45	
Sauvetage dû, évalué	1,000 00	
Meubles de bureau	3,000 00	
		$894,215 76
PASSIF.		
Fonds d'capital	$700,000 00	
Primes non acquises	125,511 22	
Dividende non payé	3,132 00	
Pertes non payées	28,687 71	
Profits et pertes	36,884 83	
		$894,215 76

Ce qui précède est un état exact et correct copie des livres de la Compagnie.
ED. A. PALMERY, Président.
THOS. F. WALKER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 14 janvier 1887.
(Signé) GEO. C. PREOT, Notaire.

TRUSTEES.

JOHN I. NOBLE, JOHN I. ADAMS,
JOHN CHAFFE, CHAS. E. BLACK,
THOMAS DAY, R. M. WALMSLEY,
SAM'L DELGADO, A. S. MAY,
JAS. C. HODD, SAMUEL H. BOYD,
WM. J. BERAS, JULES A. BLANC,
B. F. ESHLEMAN, W. H. HOFINGER,
C. J. LEEDS, JAS. MCCONNELL,
A. T. JANIN, JAMES BUCKLEY,
LOUIS BUSH, L. C. PALLOY,
A. BRITTIN, RICHD MILLIKEN,
18 jan—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. Charles De Gruy vs. Ses Créanciers.—No 19,973—Division E.—Ordre de Cour—Qu'une session des biens du pétitionnaire Charles De Gruy soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James Fahey, Esq. notaire en cette ville, le MARDI, 8me jour de février 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et de nommer un syndic et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, le 25 janvier 1887.
(Signé) HENRY L. LAZARUS, Juge.
Pour copie conforme.
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
26 jan—3f en 3 fév

GROS LOT

$150,000

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, au capital de $1,000,000.

La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN

Sur présentation au bureau de la compagnie, ou sur n'importe quelle banque nationale à la Nouvelle-Orléans.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

CLASSE B.

—DE—

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nile-Orléans,

MARDI, 8 FEVRIER 1887.

Le tirage commencera positivement ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

—DE—

100,000 Billets, à $10 le Billet.

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000	$150,000
1 " de	50,000	50,000
1 Lots de	20,000	20,000
2 Lots de	10,000	20,000
4 Lots de	5,000	20,000
20 Lots de	1,000	20,000
50 Lots de	500	25,000
100 Lots de	300	30,000
200 Lots de	200	40,000
500 Lots de	100	50,000
1000 Lots de	50	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation	$200	$20,000
100 " "	200	20,000
100 " "	100	10,000
2,179 Lots s'élevant à		$535,000

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, ou traites sur la Banque.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early aux tirages dont ils sont les directeurs, est une garantie d'absolue loyauté et sans pour chaque porteur de billet une garantie que les chances de tous sont égales, personne en monde ne pouvant savoir à l'avance les numéros que le sort favorisera. Donc toute personne assurée qu'elle gagnera les lots aux tirages de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, en faisant d'autres promesses impossibles à réaliser, est un filou et un escroc. L'argent remis en réponse à de pareilles annonces est obtenu dans le but de tromper et de dépouiller ceux qui ne sont pas sur leurs gardes

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans d'une habitation sucrière de valeur dans la paroisse St Bernard ainsi qu'un intérêt dans des propriétés de ville.

Succession de Cyrus Chism.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 11,642.—En vertu de deux ordres de vente, datés respectivement 24 décembre 1886 et 22 janvier 1887, tous deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encan, à la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le MARDI, 8 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'indivis indivis dans:

Trois certaines lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman (désignés comme lots Nos 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Casimir, architecte, le 1er décembre 1844, déposé au Minutes de O. De Armas notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Syndic dans l'affaire ci-dessus.
1 fév—18 15 22 mars 1 5

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil à deux mois de crédit du contenu d'un étang situé à Gentilly-Terrasse.

Benjamin S. Story vs James Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,945—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 22 pièces de marbre de toute sorte, 1 tuyau de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, un lot de pierre, un lot de pierre et de marbres de diverses dimensions, etc., le tout se trouvant dans un inventaire signé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière de propriété sera vendue définitivement et définitivement au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera deux semaines de crédit. L'acquéreur fournira un billet avec solide caution et payable pertant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs auront à ajouter du montant de leurs enchères respectives et payer au comptant le montant des frais de greffe, du shérif, annonces, etc., au moment ou tout à environ trois cents ($300) piastres.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1 fév—15 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil d'une propriété de valeur dans le Faubourg Marmite coin sud-ouest des rues Canal et Roman.

Samuel Flower, administrateur, etc.
vs
Elizabeth Jackson Noble, femme, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 2958—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procederai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Sainte Claude, Dumaine, Bourbon et Dauphine, ayant, en mesure française, soixante pieds de face à la rue St-Philippe sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot numéro neuf forme l'encoignure des rues Sainte et St-Philippe.

Les lots numérotés 24 sur 26 mesurent chacun vingt-sept pieds de face sur la rue Miro, sur une profondeur de cent trente pieds et trois pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Le lot dit forme l'encoignure des rues Miro et Pyrsa. Le lot numéro dix huit forme une pointe et un pieds cinq pouces et deux lignes de face sur la rue Miro vingt neuf pieds huit pouces de largeur sur une profondeur de cent trente (130) pieds cinq pouces et deux lignes sur la ligne du lot numéro dix sept et cent trente pieds huit pouces sur le côté de la ligne vers la rue Julie, étant la même propriété que le défendeur a acquis de Washington E. Frederick, le 11 février 1882, par acte passé pardevant Alfred Roman notaire en cette ville en date du 31 juillet 1875.

2° Le lot de certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans la ville de Carrollton, dans la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, maintenant Septième District de la ville de Orléans, dans les îlettes par les numéros douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix sept, dix huit, six neuf, vingt, vingt-un, vingt deux et vingt trois (12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23), dans l'îlet trente six (36) bis, compris entre les rues Frank et Burbidge (Quatrième, Tuapel et Adams, conformément à un plan de Carrollton, fait par Henry Michaelson, et déposé à l'étude de L. R. Strong, notaire, en cette ville.

Les dits numéros frisent à vingt deux pieds six pouces et un pieds de profondeur, dans trente sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les lots Burbidge et Frank sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les lots Triple et vingt deux (22 bis) ayant chacun trente sur cent vingt pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit défendeur a acquis de Mme Eliza Dinwiddie et Mlle Caroline Dinwiddie, par deux actes de ventes séparées, passés pardevant W. J. Castell, aussi notaire en cette ville, un étant daté du 26 août 1879 et l'autre de 17 mars 1881.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—

1° Pour un comptant jusqu'au montant du billet à payer comptant dû à saisir. Quatre mois, deux ont dans 66 1/2 (soixante 1/2) et 66 1/2 (soixante 1/2) intérêt à 10 pour cent par an à partir du 1 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement et 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant poursuivi et les taxes.

2° Le acquéreur assumera jusqu'au montant du reste de son enchère un billet souscrit par Alphonse Martin de quatre mille deux cent deux 86 1/2 dollars (4202 86 1/2) en le lier au remboursement du vendeur, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du 14 juillet 1885 jusqu'à parfait paiement.

3° Le reste, s'il y a, comptant.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 jan—22 29—fév 5 12 19 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. Infante Rosell vs. Mme Dr. Léon A. Ferriet et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 19,698—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Espagne, Crapa, Roche et Grande-Hombres, désigné par le numéro six, sur un plan de Hedin, architecte, déposé au bureau de Lucien Herman, notaire, et mesurant quarante pieds de face à la rue Grande-Hommes sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes, entre lignes parallèles.

La même propriété a été acquise par la défenderesse par achat de Mme Julie A. Markey, conformément à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 21 juillet 1882.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 janv—fév 3,10,17,24.—mars 1

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC.

Joseph Pinta, insolvable.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,596—En vertu d'un ordre de vente, daté du 31 janvier 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 mars 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Joseph Pinta, étant un sixième d'indivis indivis dans:

Trois certains lots de terre, avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 1er district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman (désignés comme lots Nos 24, 25 et 26, sur un plan dressé par Casimir, architecte, le 1er décembre 1844, déposé au Minutes de O. De Armas notaire. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Gasquet sur une profondeur de cent neuf pieds et trois lignes, entre lignes parallèles, le tout plus ou moins.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY
Sherif Civil de la Paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 5 15 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil à deux mois de crédit du contenu d'un étang situé à Gentilly-Terrasse.

Benjamin S. Story vs James Hagan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 19,945—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 24 février 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le contenu du chantier de marbre à l'angle N. E. des rues Camp et Lafayette, et consistant de 22 pièces de marbre de toute sorte, 1 tuyau de marbre, 7 ornements de marbre, 3 grandes plaques de marbre, 5 manteaux de cheminées de marbre, un lot de pierre, un lot de pierre et de marbres de diverses dimensions, etc., le tout se trouvant dans un inventaire signé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière de propriété sera vendue définitivement et définitivement au plus fort offrant et dernier enchérisseur respectivement pour ce qu'elle rapportera deux semaines de crédit. L'acquéreur fournira un billet avec solide caution et payable pertant intérêt à raison de cinq pour cent par an, à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs auront à ajouter du montant de leurs enchères respectives et payer au comptant le montant des frais de greffe, du shérif, annonces, etc., au moment ou tout à environ trois cents ($300) piastres.